

**Présents :**

Philippe RONDOT – Président CO-NECT et Président du CSE  
Julien FLORENCE – Titulaire ETAM  
Jessica MARECHAL – Titulaire CADRES // Secrétaire de séance

**1. Relecture du dernier CR pour approbation**

Le procès-verbal du CSE exceptionnel du mardi 29 mars 2022 a été approuvé lors de cette même séance, par la signature de l'accord de performance de l'entreprise.

**2. Questions du CSE :**

- Est-ce que Oui ou NON les heures de conduite du chauffeur qui doit venir à Peujard récupérer un véhicule sont comptabilisées dans son amplitude horaire ?

**Réponse :** *Il a été répondu de multiples fois à cette question. Il n'y a pas de véhicules à « récupérer » dans l'entreprise . Chaque salarié se rend sur son lieu de travail selon les moyens de transport de son choix. Par mesure d'économie pour les salariés et réduire ses frais de déplacement sur son lieu de travail et lorsque l'entreprise le peut, des véhicules de services peuvent être mis à disposition des salariés qui le souhaiteraient au départ du siège.*

- Est-ce possible d'avoir une carte plus précise avec les cercles et au départ de Peujard ?  
La carte actuelle n'est effectivement pas précise et au départ de bordeaux centre.  
Ainsi qu'une carte au départ de Parc Expo Porte de Versailles et une au départ de Caluire ?

**Réponse :** *Oui bien entendu. La Direction va demander au service Communication de produire ces 3 cartes.*

- Etant donné que l'Accord d'Entreprise a été signé le 29 mars. Les passages à la forfaitisation et annualisation seront pris en compte à quelle date : à partir du 29 mars, au 1<sup>er</sup> avril ? Ou à la date de signature pour les personnes forfaitisées ?

**Réponse :** *Pour le personnel forfaitisé la date d'effet est la date de signature de la convention individuelle par le salarié. Pour le personnel annualisé, la date de prise en compte est le 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

- Quel délai de réponse est accordé à l'employé après réception du courrier « forfaitisation » ?

**Réponse :** *Pas de délai de réponse a proprement dit. Cette réponse doit être « immédiate »*

- Si l'employé donne une réponse négative au passage à la forfaitisation, peut-il revenir sur sa décision et signer la convention dans le futur ?

**Réponse :** *Le collaborateur pourra toujours demander mais sans obligation d'acceptation de la Direction.*

- Concernant les jours de congés dû à l'ancienneté, sont-ils à prendre sur la période de Janvier à Décembre ou de Juin à Mai (suite à la sortie de la caisse des congés du BTP) ?

**Réponse :** *Les jours d'ancienneté sont à poser sur la même période que les autres congés payés. A noter que concernant les jours acquis par la CBTP en 2021/2022 pour la période 2022/2023 pourront être posés jusqu'en mai 2023.*

Est-il possible d'ajouter une ligne « jour d'ancienneté » sur ODOO et mettre les jours disponibles pour les personnes concernées ?

**Réponse :** *Oui sous contrôle de Mirna Gantch.*

A l'issue de cette série de questions, les membres du CSE portent à la connaissance de la Direction, qu'à ce jour, aucune situation individuelle d'heure n'a été communiqué aux collaborateurs.

La Direction prend note de cette situation et affirme que celle-ci sera mise à jour à fin mai.

**3. Mise en place d'un espace déjeunatoire estival :**

- o Proposition d'aménager un coin repas en extérieur sur la plateforme côté portail avec les 3-4 premières places de parking : réutilisation du bungalow stocké sur la plateforme, avec petite terrasse en plancher CTS et brise-vue sur le grillage  
A prévoir un peu de temps peinture pour rafraichir le bungalow et mise en place

Aménagement proposé aux employés de mi-mai / début juin à fin septembre

**Réponse :** *La Direction propose d'aménager un espace plus ombragé et valide l'emplacement coté « modulaire ». Il est demandé au membres du CSE d'établir un éventuel budget notamment pour l'achat de barnum.*

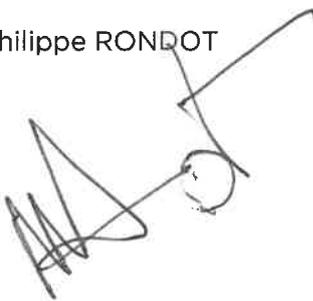
*La direction accepte également que le bungalow, si inutilisé, puisse servir de « cuisine » d'été.*

-----  
La prochaine réunion est fixée au mardi 14 juin à 10h00.

La direction souhaite porter à l'Ordre du Jour la consultation des planning de congés estivaux.

Fin de séance.

Philippe RONDOT



Jessica MARECHAL

